



Calais,
5 décembre 2019

L'édito Double enjeu

À la veille de la journée de mobilisation historique du 5 décembre, le ministre Blanquer était de tous les plateaux et de toutes les antennes pour « rassurer », « expliquer », faire la « pédagogie » de la réforme des retraites à des personnels « qui ne comprennent pas tout » (RTL, 2/12/19)... Le 4 décembre, il se fendait encore d'un message promettant que « la mise en place du système universel s'accompagnerait d'une revalorisation salariale ».

Associer réforme des retraites et augmentation de salaire, c'est exactement ce que le Président de la République avait évoqué à Rodez le 3 octobre... mais en excluant justement de mettre 10 milliards dans la revalorisation de nos carrières (« vos impôts » a-t-il dit), la somme nécessaire pour permettre le maintien des pensions de retraites actuelles.

Nous savons ce que signifierait pour nous une prétendue revalorisation conditionnée à un allongement de la durée du travail : il s'agirait bien sûr de réduire la durée des congés, d'annualiser et d'augmenter le temps de travail hebdomadaire ; mais aussi de « transformer nos métiers », en établissant un système de contrôle et de mesures de « l'efficacité » de nos pratiques professionnelles. Un système dans lequel les chefs d'établissement récompenseraient les plus « méritants » et dociles par des primes (intégrées au calcul de la retraite par points bien sûr).

Ainsi la lutte engagée contre la réforme du système par annuités comporte un double enjeu : empêcher le désengagement de l'État en matière de protection sociale, mais également empêcher un désengagement en matière de service public, ce qui implique de refuser le renforcement du management local qui en est le corollaire. ■

Jean-François Carémel

Vocations Engagez-vous, qu'ils disaient !

De moins en moins d'inscrits aux concours de recrutement de l'Éducation nationale. Étonnant, tant on sait que ces métiers sont des « planques » pour « privilégiés » un peu « fainéants » !...

À la session 2020, le nombre d'inscrits aux CAPES externes diminue de presque 8% par rapport à l'an dernier. Pour l'agrégation externe, la chute est de 5%. Et elle est générale, avec des « pics » dans certaines disciplines : -17% en Mathématiques, -23% en SES, -16,6% pour l'ensemble des CAPET. Et il ne s'agit visiblement pas d'un « décrochage » ponctuel : si on remonte à la session 2016 comme point de référence, le nombre de candidats aux concours externes des métiers de l'enseignement dans le second degré diminue de 15% pour le CAPES, et de 22% pour l'agrégation.

Ainsi donc, devenir « prof » ne fait visiblement plus rêver les étudiants. Quand on pense aux

poncifs qui dénigrent régulièrement ce métier (« à peine 18h de travail par semaine », « 3 mois de vacances », etc.), on se demande d'où peut bien venir cette désaffection croissante. Mais se le demande-t-on vraiment ? Bien sûr, il y a le niveau de salaire, et ce problème est désormais assez bien connu, à tel point que le gouvernement est bien obligé de le reconnaître – sans pour autant prendre les mesures nécessaires. Mais ce n'est pas tout : et si la réalité des conditions de travail des personnels de l'éducation finissait par se savoir ? Et si cette réalité des conditions de travail, de manière peu surprenante, ne jouait pas en faveur de l'attractivité de nos métiers ?

Le Snes-Fsu a publié à l'automne les résultats d'une grande enquête « métier », menée auprès de très nombreux personnels de l'éducation, et dont on peut consulter les résultats sur le site internet national. Cette enquête met des mots... et des chiffres sur un vécu bien connu des personnels. Par exemple, 94% d'entre eux déclarent que leur charge de travail s'intensifie ; 75% se déclarent débordés par la masse de travail à effectuer ; et seuls 18% sont, à la fin de leur journée de travail, satisfaits du travail qu'ils ont accompli. Et sans surprise, 94% des personnels estiment qu'ils n'ont pas la reconnaissance financière de leur travail.

Visiblement jusqu'au-boutiste, le gouvernement semble vouloir « profiter » de son projet de destruction du système de retraites pour imposer en plus un alourdissement de la charge de travail des enseignants, et des pratiques managériales qui renforcent la souffrance au travail. Sans doute que sa volonté de précariser la fonction publique l'incite à faire peu de cas du déclin de l'attractivité de nos métiers. En tout cas, cela ne peut que nous inciter à combattre de manière déterminée l'ensemble de ces attaques. ■

Romain Génay



Éducation prioritaire

Tentative de dynamitage

Maintes fois repoussée, la remise du rapport Mathiot-Azéma (« Missions, territoires et réussite ») a eu lieu le 5 novembre. JM Blanquer n'a jamais caché son intention d'en appliquer les grands principes, conformément aux préconisations de la Cour des Comptes, avide d'économies budgétaires.

La nouvelle gouvernance préconisée par le rapport Mathiot-Azéma vise clairement à outiller l'échelon académique au nom d'une « nouvelle grille territoriale » qui encouragera la délabellisation des REP.

Un laboratoire de la territorialisation de l'éducation

Au lieu d'une politique d'éducation prioritaire prenant appui sur des indicateurs sociaux, tous les particularismes territoriaux pourront entrer en jeu, notamment ceux de la ruralité avec le nouvel indice d'éloignement des collèges (des structures éducatives, culturelles et sportives). Dans le cadre d'un budget contraint, il s'agit donc bien d'un redéploiement des moyens des REP (DGH), mais aussi des REP+ (dès la rentrée 2020 !) qui, compte-tenu de la configuration spatiale et sociale de notre académie, ne peut aboutir qu'à une dissolution géographique de l'Éducation prioritaire.

Calais bilingue

À qui profite le crime ?

Après des questions diverses posées au rectorat depuis septembre en CTA et en CAEN - auxquelles nous n'avons toujours pas eu de réponse - nous avons enfin obtenu des éléments d'information sur « Calais bilingue » au CDEN et au CTSD 62 des 12 et 13 novembre.

Calais bilingue : késaco ? Une « expérimentation » annoncée début novembre par l'administration auprès des collègues du Calais et par la maire de Calais, N. Bouchart, à quelques mois des élections municipales.

L'idée ? Mettre en place un enseignement bilingue (sic) français - anglais en maternelle et en 6ème dès la rentrée 2020. Avec une « immersion » à 50 % en maternelle pour la 1ère année et 30 % ensuite, et à hauteur de 30 % en collège.

Outre la question du « tout anglais » imposé par l'idéologie néo-libérale, se pose celle de la définition d'un tel enseignement et donc des qualifications des personnels intervenant dans les classes. Et c'est là que ça coince. Si le principe de volontariat a bien été répété, on ne peut que se poser des questions sur les termes de la formation : 5 journées sur 6 mois

REP+ : un label menacé par le dispositif « Cités éducatives »

La mise en place des cités éducatives est l'autre volet du désengagement, puisque le maintien de la labellisation se fait en contrepartie de la mise sous tutelle des pouvoirs locaux et du monde de l'entreprise. Il s'agit, à terme, de réduire le périmètre des REP+ aux seules « cités éducatives ».

Un laboratoire de la redéfinition des missions des personnels

Se profilent, au niveau académique, des mesures favorisant la bivalence, la mise en concurrence des personnels déjà affectés avec ceux qui occuperaient des postes à profil, mais aussi avec des contractuels recrutés au local avec la promesse d'une CDIisation rapide. Enfin, la prime REP serait supprimée et les moyens repris octroyés en prime d'installation au bénéfice des nouveaux arrivants dans des établissements non attractifs, ruraux compris !

Dès maintenant, le Snes-Fsu veut mobiliser contre la réforme envisagée de l'EP : délabellisation, révision des règles d'allocation des moyens, conditionnalité d'une partie de la prime REP+, remise en cause de l'indemnité de sujétion spéciale en REP, hausse des effectifs par classe. ■

Jean-François Carémel



Le manager du trimestre

Rude concurrence ce trimestre pour obtenir la 1ère place sur le podium !

La médaille est tout de même décernée à une manageuse qui pensait que la grève s'arrêterait à 17h. Non contente de fixer ces horaires saugrenus, elle avait aussi décidé d'une nouvelle règle : rendre obligatoire la participation aux conseils de classe le jour de la grève... Pour rappel, une grève dure toute la journée ! **C'est au chef d'établissement de prendre la décision de reporter les conseils de classe et réunions qui ont lieu les jours de grève.**

Médaille ex-aequo pour ce chef ignorant ou abusif qui demande aux personnels de prévenir l'établissement 48h avant, de l'intention de grève. Or, dans l'enseignement secondaire, pour tous les personnels **nous n'avons pas à prévenir, ni au préalable de notre intention de faire grève, ni ensuite de notre exercice du droit grève... ■**

La réalité est tout autre : des enseignants avec des formations insuffisantes pour faire un travail sérieux, des « intervenants » territoriaux envisagés (Atsem, école des langues de Calais...) sur temps scolaire et donc une territorialisation de l'enseignement en Éducation Prioritaire (ça vous rappelle quelque chose ?), la possibilité même que n'importe quel parent avec quelques connaissances intervienne aussi... et au bout du compte une dégradation forte des conditions d'enseignement pour les élèves, déjà très fragilisés socialement et scolairement. **Une « expérimentation » qui a tout d'un gadget dangereux et qui met en lumière le mépris de l'Éducation nationale pour un territoire de relégation sociale. Le Snes et la Fsu exigeront des comptes. ■**

Catherine Piecuch

Épreuves communes de contrôle continu (E3C)

Navigation à vue

Dur premier trimestre en lycée : des nouveaux programmes - connus tardivement- à préparer, de nouvelles épreuves de bac de 1ère aux critères d'évaluation mal définis (peu de « sujets zéros » disponibles dans certaines matières), une banque nationale de sujets qui n'a pas ouvert début décembre comme cela avait été pourtant promis... et de nombreuses questions sans réponse :

- Sur quels créneaux les épreuves doivent-elles être organisées ?
- Qui assure les surveillances d'épreuves ?
- Quand trouverons-nous le temps de corriger les copies sans décharge de cours ?
- Mon ordinateur n'est ni performant, ni sécurisé, comment corriger des copies numériques en toute sécurité ?

À toutes ces questions légitimes, le MEN et le rectorat de Lille ne répondent rien et renvoient « au local ». Les proviseurs répondent de manières diverses et variées, en fonction de la résistance exercée par les collègues, soutenus par les sections Snes-Fsu locales.

Les réponses du Snes-Fsu sont plus claires : il faut réclamer en CA la banalisation du temps d'épreuves et du temps de correction ; une organisation des surveillances similaire à celle des épreuves finales ; la rémunération des corrections au même titre que les épreuves finales de bac ; la mise à disposition de matériel informatique suffisant sur le lieu de travail.

Mais ce ne sont que des pis-aller face à l'urgence de la situation : notre vraie réponse est la demande de l'abolition du CCF et des E3C, et un retour aux épreuves nationales, anonymées, et rémunérées correctement, et non à hauteur de 50€ par paquet de copies comme l'a annoncé le MEN !

Des analyses et outils de résistance :

<https://www.snes.edu/Les-lycees-dans-l-action.html>

Sarah Chaudesaigues



Rassemblement en hommage à Christine Renon, Arras, 6 novembre 2019

Le tweet du mois

franceinfo @franceinfo · 15 nov.
Réforme du bac : les épreuves "sont maintenues. Nous sommes prêts", assure Jean-Michel Blanquer
[Afficher cette discussion](#)



Classe explosée

classe désorientée

Avec la fin des séries, les élèves de première générale ont dû choisir trois spécialités et les classes se trouvent désormais composées d'élèves qui ont fait des choix très variés. Les élèves d'une même classe qui suivent la même spécialité, la suivent parfois avec des enseignants différents. Il n'est donc pas rare que les classes comptent plus d'une quarantaine d'enseignants et que seuls les professeurs de tronc commun (en sciences, lettres, histoire-géographie et parfois en langues) connaissent tous les élèves de la classe.

Dans ces conditions, le fonctionnement des classes est vite devenu un casse-tête comme pour la constitution des emplois du temps, la désignation des professeurs principaux ou l'élection des délégués. Les premiers conseils de classe ont donné lieu à des spectacles ubuesques : autour de la table se sont retrouvés quinze ou vingt collègues qui n'avaient chacun pas plus de quatre ou cinq élèves dans la classe. Les échanges étaient impossibles et les conseils ont été expédiés parfois en 40 minutes, après la seule lecture des appréciations de bulletin. Les professeurs de spécialité du même élève étant rarement tous les trois présents, il a été impossible de faire le bilan pour chaque élève du choix de ses spécialités.

Pourtant la situation de certains élèves très en difficulté dans leurs spécialités, interpelle. On se demande quel rôle le conseil de classe pourra jouer en fin d'année pour les aider à déterminer quelle spécialité ils vont arrêter en cohérence avec leurs projets. Côté élèves aussi, cette organisation peut créer un sentiment de malaise en l'absence de repères et d'appui sur le collectif.

« L'accompagnement à l'orientation », c'est le mantra de Blanquer et Mathiot pour justifier la réforme. Décidément, ils ont tout faux. ■

Olivier Mathieu

Réforme des retraites...

Depuis plus d'un an, le Snes-Fsu informe les collègues sur les méfaits qui seraient provoqués par la retraite à points. La section académique du Snes-Fsu a publié un hors-série retraites dès le printemps 2019. Les militant.e.s ont multiplié les heures d'informations syndicales dans les établissements et les stages dans toute l'académie...



Stage «retraites», Lycée Hôtelier, Lille, 2 décembre 2019

Eric DUFLOS

1. Quel est ton parcours militant ?

Prof de Lettres depuis 1996, j'ai commencé à militer lors de la réforme des retraites de 2003, avant d'entrer au Snes académique en 2010. Aujourd'hui secrétaire départemental 62, j'ai intégré le secteur national « retraite et protection sociale » depuis septembre.

Tous les jeudis, j'accueille et conseille les futur.e.s retraité.e.s qui ont des questions ou demandent des estimations de leur future pension.

2. Pourquoi te spécialiser sur les «retraites» ?

L'occasion fait le larron ! La responsable du secteur retraite avait obtenu une mutation et cherchait un.e militant.e pour la remplacer. Je me suis pris au jeu des modalités de calcul des pensions, des enjeux de la défense de ce modèle social, ça me paraissait logique.

3. Comment participes-tu à la mobilisation ?

J'ai animé de nombreuses Heures d'Informations Syndicales dans les établissements, et des stages pour informer la profession sur les enjeux de la réforme. J'ai rédigé des articles, infographies, diaporamas...

4. Un message aux syndiqué.e.s ?

La retraite est un choix de société basée sur une plus juste répartition de la richesse produite. Notre rôle, de citoyen.ne avant celui de militant.e, est de maintenir, consolider et développer ce modèle qui permet aux retraité.e.s de vivre dignement.

Olivier CARRAUD

1. Quel est ton parcours militant ?

Je suis prof d'anglais depuis septembre 2003, et me suis syndiqué la même année. Je suis S1 de mon lycée depuis 2009, commissaire paritaire chez les certifiés depuis 2011, permanencier le vendredi depuis 2015 et co-responsable du bassin de Calais depuis 2012.

2. Pourquoi te spécialiser sur les «retraites» ?

En 2003 je passais le CAPES et j'étais déjà dans les manifs contre la réforme des retraites ! Puis le travail de commissaire paritaire, notamment sur l'accès à la Hors Classe m'a permis de comprendre les enjeux de la retraite. Quand j'ai intégré les permanences du vendredi après midi, j'ai été confronté aux questions des futur.e.s retraité.e.s. C'est Eric Duflos qui a pris en main ma formation. Je suis un peu son apprenti.

3. Comment participes-tu à la mobilisation ?

Avec la section académique on essaie de faire un maximum d'HIS et de stages pour informer les collègues. J'ai co-animé avec Eric le stage FSU sur la réforme des retraites du 2/12 à Lille où il y avait plus de 80 personnes et j'ai également animé le stage de Boulogne/mer du 26/11 (environ 40 personnes) et j'ai fait une HIS en vidéoconférence pour les sites de la Fac de l'ULCO (Calais-Boulogne-Dunkerque-Saint Omer) avec le SNASUB-FSU (syndicats des administratifs de l'EN de la FSU).

4. Un message aux syndiqué.e.s ?

Il faut partout poursuivre, étendre et intensifier la grève avec l'interpro pour obtenir le retrait de ce projet car nous serons toutes et tous perdant.e.s si elle se met en place.



- 846 €/mois de pension



- 628 €/mois de pension



- 600 €/mois de pension



- 597 €/mois de pension



- 500 €/mois de pension

... le Snes-Fsu mobilisé !

Présent en amont, sur le terrain, parmi les collègues, pour informer, le Snes-Fsu est aussi de toutes les mobilisations contre cette réforme injuste et inégalitaire, dans les manifestations à Lille, Arras, Calais, Dunkerque, Lens, Boulogne, Valenciennes, Douai, Cambrai, Bailleul, Maubeuge..., et dans les établissements et AG pour soutenir les actions locales.



Lille, 10 décembre 2019



Arras, 5 décembre 2019



Lille, 10 décembre 2019



Lille, 5 décembre 2019



Lille, 5 décembre 2019



Lille, 5 décembre 2019



Lycée Châtelet, Douai, 10 décembre

LA VIE RÉVÉE DES AUTRES



Soupe populaire devant le lycée Guy Mollet, Arras, 9 décembre 2019

Accompagnement à l'orientation au collège

Attention danger !

Début novembre, le ministère a publié trois vademecum destinés officiellement à donner aux équipes des « objectifs, repères et ressources pédagogiques » : mieux accompagner les collégiens et les lycéens dans leurs choix ... ou favoriser l'éclatement du service public de l'orientation ?

Un contexte lourd de menaces

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » (LCAP), votée en 2018, a transféré aux régions la responsabilité de l'information sur l'orientation, et induit une réorganisation complète des services d'orientation de l'Éducation nationale préconisée par le rapport Charvet de juin 2019 (menace de fermeture des CIO et de redéploiement forcé des PsyEN dans quelques lycées).

Auxiliaires d'orientation

Ainsi, la tentation est grande de transférer aux enseignants en collège, et notamment aux professeurs principaux, une partie des missions des PsyEN. Et de se passer ainsi de l'expertise de ces derniers : c'est tout le sens du vademecum « collège » qui n'évoque que 3 fois les PysEN ... quand la version « LEGT » les évoque 14 fois.

De nouvelles prescriptions

Sans que cela relève de l'obligation, l'institution comptant certainement sur l'ardeur du management local, le vademecum propose un cadre très précis donnant l'illusion de prescriptions qui devraient s'imposer aux professeurs principaux : des repères et des axes qui s'apparentent à un véritable programme, et surtout, un volume horaire annuel dédié « prévu dans l'emploi du temps » (12h en 4eme, 36h en 3eme !). Rappelons que ce cadre horaire n'est proposé qu'à titre « indicatif », mais gageons aussi que les injonctions locales se multiplieront dans les semaines qui viennent. ■

Jean-François Carémel

Mobilisation

Rassemblement des AESH à Lille et Arras

Le mercredi 20 novembre, deux rassemblements ont eu lieu dans l'académie : l'un à Arras devant la DSDEN du Pas-de-Calais et le second au rectorat de Lille. L'objectif était alors de dénoncer les difficultés auxquelles font face les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, difficultés qui rendent très compliquée une mise en oeuvre satisfaisante du principe d'inclusion scolaire. Les organisations syndicales dont la FSU ont été reçues pour évoquer ces nombreux problèmes rencontrés par les AESH dans l'académie.

À Lille et Arras, c'est une cinquantaine d'AESH et d'enseignants qui se sont regroupés derrière des banderoles, des drapeaux et autres pancartes aux slogans évoquant la précarité et le mépris ressentis par les accompagnants ! Des AESH sont venus en groupe, depuis

Hazebrouck, Roncq, Lens ou encore Carvin... La presse était présente elle aussi sur les deux rassemblements.

Doléances

Au cours des audiences, nous avons dénoncé, au nom de la FSU, les conditions catastrophiques de la rentrée (AESH sans contrat signé, sans salaire ou avec avance misérable, contrat PEC non renouvelé et non transformé en contrat AESH, sans raison...). L'urgence était pour nous de faire en sorte que plus aucun AESH ne soit sans contrat ou subisse un retard de salaire. Il est intolérable de laisser ces personnels dans encore plus de précarité. L'administration doit, selon M. Colson (DRH), se fixer pour objectif la réduction des problèmes de traitements. Nous avons ensuite demandé et obtenu un

groupe de travail avant les vacances de Noël, groupe de travail qui nous permettra de proposer des améliorations et de faire corriger des erreurs sur le vademecum. En effet, les organisations ont rappelé que si elles avaient été consultées, comme cela avait été promis en février dernier, des erreurs auraient pu être évitées (il est par exemple écrit que l'intention de grève doit être déclarée 48h avant!). Nos interlocuteurs n'imaginent pas le personnel de direction mettre la pression sur les AESH. Or nous constatons déjà que des responsables de PIAL demandent aux AESH de se déclarer par avance gréviste! ■



Manifestation AESH Arras, 20 novembre 2019

Kevin Plouviez et Karine Galand

Le saviez-vous ?



La réforme de la formation des enseignants prévoit un nouveau CAPES qui laisse peu de place aux savoirs disciplinaires : seule la 1ère des deux épreuves écrites serait exclusivement disciplinaire, l'autre épreuve écrite et la 1ère des épreuves orales deviendraient des épreuves de « mise en situation professionnelle » (sous forme de « leçon » avec accès à internet pour l'écrit, de conception et d'animation d'une séance d'enseignement pour l'oral).

De plus, les stagiaires lauréats du concours issus des Master MEEF seraient en responsabilité devant élèves à temps complet.

Le Snés -Fsu défend un concours qui reconnaisse nos qualifications disciplinaires, garant de notre statut et de notre capacité à garder la main sur notre métier. Plus d'informations sur le site national du Snés. ■

Que fait le Snes-Fsu de Lille pour les mutations inter académiques ?

La réforme de la fonction publique qui entre en vigueur dès cette année va rendre plus opaques les opérations de mutations. Mais le Snes-Fsu reste combatif à vos côtés.

Dessaisies de leurs compétences, les Commissions administratives paritaires (CAP) ne sont plus consultées sur les opérations de mobilité des personnels, et les représentant.e.s des personnels, pourtant élu.e.s il y a un an, ne sont plus en mesure de repérer et de corriger les nombreuses erreurs de l'administration.

Afin de ne pas laisser les collègues seul.e.s face à l'administration, le Snes-Fsu de Lille a renforcé son accompagnement auprès des collègues qui le sollicitent :

Tout au long de la période de saisie des vœux inter académiques, la section académique du Snes-Fsu a mis en place :

- 12 réunions d'information ouvertes à tou.te.s et gratuites, organisées aux quatre coins de l'académie, dont deux « réservées stagiaires » qui ont accueilli plus de 70 fonctionnaires stagiaires,
- une permanence spéciale mutation en complément de la permanence habituelle,
- des fiches de suivi mises à disposition pour permettre à chacun.e d'être recontacté.e et de bénéficier d'un accompagnement et de

conseils individualisés par un commissaire paritaire expérimenté,

- la possibilité pour nos adhérent.e.s de prendre rendez-vous avec un.e élu.e du Snes-Fsu pour faire le point sur sa situation et sa demande de mutation.

À l'issue de la saisie des vœux, les militant.e.s aideront les collègues à vérifier leur dossier, puis dès le 15 janvier, ils/elles les accompagneront pour vérifier et contester leur barème lorsque les erreurs seront constatées.

Après le 4 mars (publication des résultats), le Snes-Fsu accompagnera les collègues qui n'auront obtenu satisfaction sur aucun de leurs vœux pour formuler un recours auprès de l'administration.

Pour l'inter comme pour l'intra, l'appui syndical proposé par le Snes-Fsu, dont l'efficacité dans ce domaine n'est plus à prouver, est indispensable pour que les droits de chacun.e soient respectés et la transparence établie ! ■

Maeva Bismuth



Lille, 17 décembre 2019

Pourquoi contester son rendez-vous de carrière ?

Fin septembre, les collègues qui ont obtenu un rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne 2018-2019 ont pris connaissance de l'appréciation finale de la rectrice.

Les nombreuses remontées des collègues ont témoigné d'un manque de cohérence entre les avis posés par les IPR et chefs d'établissement et les appréciations finales de la rectrice.

Comme l'année dernière, la section académique du Snes-Fsu a réagi en invitant tous les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction à formuler un recours. Parallèlement, le Snes-Fsu a interpellé le 1er octobre le rectorat sur ces incohérences et a demandé la tenue d'un groupe de travail dans les meilleurs délais pour faire le bilan de cette deuxième campagne des RDVC. À l'heure actuelle, nous n'avons obtenu aucune réponse à notre demande, et cela malgré l'engagement pris par l'administration lors de la campagne précédente de faire un bilan de cette seconde campagne des rendez-vous de carrière.

Cette année, sur les 45 certifié.e.s et la seule CPE qui ont sollicité les élus du Snes-Fsu pour les aider à formuler leur recours gracieux, 14 certifié.e.s et la collègue CPE nous ont déjà signalé avoir reçu une réponse satisfaisante à leur demande. Les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction ont tou.te.s été accompagné.e.s dans la poursuite de leur recours afin de saisir la CAP compétente.

Lors de la précédente campagne, plus de la moitié des contestations (tous corps confondus) présentées dans le cadre des instances ont reçu une issue favorable grâce à l'action des élu.e.s du Snes-Fsu au sein des CAP.

Sur les 17 contestations des certifiés, 13 ont pu être réévaluées.

L'intérêt de saisir la CAP (et de l'existence des CAP) est donc évident ! ■

Maeva Bismuth



Lille, 5 décembre 2019



"Mais que fait le SNES-FSU?"

Le téléphone de la permanence a chauffé ces dernières semaines au 209 rue Nationale : nouvelles modalités de mutation, demande d'aide pour la mobilisation contre la réforme des retraites, mise en place de la réforme dans les lycées, le Snes-Fsu a toujours été présent aux côtés des collègues pour répondre à toutes les sollicitations, par téléphone, par mail ou directement dans nos locaux.

Et quand la permanence est fermée les jours de grève, c'est parce que nos militants participent aux manifestations et aux mobilisations! ■



Délégation de la Fsu 59-62, Clermont-Ferrand 10 décembre 2019

Congrès départementaux FSU à Lille et Arras 27 et 28 novembre 2019

Le congrès national de la FSU a eu lieu du 9 au 13 décembre à Clermont-Ferrand. Auparavant, les 27 et 28 novembre, les congrès départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ont été des lieux de débat sur les mandats de la FSU. Les réformes Macron ont été au centre de nos discussions : réformes des retraites, de la fonction publique, de l'INSPE (formation des personnels enseignants et d'éducation), du paritarisme, des lycées, de la formation professionnelle des jeunes et des adultes, de l'assurance chômage... La liste est longue des attaques contre les droits sociaux et contre les services publics, fruits d'une logique néo-libérale qui engendre des dégradations structurelles et un accroissement des inégalités dans notre pays.

Les questions sociétales (environnement,

laïcité et discriminations) ont pris aussi une large place dans nos débats passionnés et riches en analyses.

Pour porter tous ces mandats, la FSU se doit d'évoluer pour prendre en compte les restructurations administratives au sein des ministères comme au sein de l'Éducation nationale : le recteur de région prend une place prépondérante pour la politique scolaire et la formation professionnelle.

Forts de ces échanges constructifs, les délégations des deux congrès ont été mandatées pour se rendre à Clermont-Ferrand.

A noter dans le Pas-de-Calais, la présence du nouveau secrétaire général de la FSU, Benoît Teste, apprécié pour la qualité de ses analyses et de ses éclairages. ■

Thierry Quéту Congrès départemental de la FSU 62, novembre 2019

L'agenda du SNES-FSU 2^{ème} trimestre



Les stages

Les stages SNES

- **lundi 20 janvier de 9h à 17h**
Établissement 59 à préciser
→ stage DHG - TRMD collège 59
- **mardi 21 janvier de 9h à 17h**
Établissement 62 à préciser
→ stage DHG - TRMD collège 62
- **vendredi 24 janvier de 9h à 17h**
Lycée Condorcet, Lens
→ stage DHG - TRMD lycée
- **vendredi 14 février de 9h à 17h**
Lycée Baggio, Lille
→ stage philosophie

Les stages FSU

- **mardi 7 janvier de 9h à 17h**
Lycée hôtelier, Lille
→ stage femmes et travail, carrière et violences en milieu professionnel
- **mercredi 15 janvier de 14h à 17h**
au SNES de Lille (209, rue nationale)
→ stage contractuel.le.s
- **et à venir :**
stages services publics, souffrance au travail, RESF...



les instances

- **jeudi 23 janvier (lieu à confirmer)**
→ Commission Administrative Académique
- **vendredi 10 avril (lieu à confirmer)**
→ Congrès académique

Retrouvez toutes les modalités pratiques pour participer aux stages sur le site du Snes-Fsu de Lille :

1. L'autorisation d'absence pour tous les personnels est à déposer par voie hiérarchique au chef d'établissement au plus tard un mois avant le stage (Autorisation de droit qui n'impose aucune récupération, l'absence de réponse de l'administration rectorale vaut pour accord).
2. Inscription auprès du Snes de Lille via le site.

